



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**la Charente
Maritime**
LE DÉPARTEMENT



Décembre 2020

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

Sous la haute autorité du Premier ministre

entre le Préfet de la Charente-Maritime

et le Président du Département de la Charente-Maritime



Préambule

Le 3 septembre dernier, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les institutions publiques ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours en mars dernier afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse. Au 12 décembre 2020, ce sont en Charente-Maritime plus de 13 600 entreprises qui ont eu recours à l'activité partielle et près de 100 000 salariés, soit 65 % des établissements du département et 71 % des effectifs. Plus de 19 600 entreprises ont eu recours au fonds de solidarité et 6660 prêts garantis par l'État ont été signés pour un montant dépassant les 780 millions d'euros.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. Le Département de la Charente-Maritime est un acteur institutionnel indispensable dans la gestion de crise et pour sa politique en faveur des solidarités sociales et territoriales. Comme à chaque fois qu'il a dû affronter des situations extrêmes, il a apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et su mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences.

À la nécessaire fourniture en équipements de tous les Charentais-Maritimes et des personnels du secteur médico-social, le Département a adjoint l'appui de son laboratoire interdépartemental pour amplifier le dépistage et a renforcé ses dispositifs de veille sanitaire et sociale auprès des plus fragiles. Il a accompagné la sortie du premier confinement en votant des mesures importantes pour les tissus économiques et associatifs. Il a notamment dédié 2 millions d'euros au soutien des associations culturelles et sportives qui ont vu leurs manifestations annulées et leur activité réduite. Le soutien au secteur touristique s'est incarné dans la création d'un dispositif de chèques « Infiniment Charentes » pour favoriser l'économie du tourisme et d'un pass soignants, leur garantissant la gratuité de l'accès aux sites protégés du territoire.

Un fonds d'aide social a aussi été mis en œuvre pour un montant de 5 millions d'euros pour soutenir les établissements et services du secteur de l'aide à la personne. Ce sont des aides qui bénéficient aux soignants et aux établissements sociaux qui se retrouvent en grande difficulté. Garant des équilibres territoriaux, le Département vient également d'adopter un « plan santé » destiné à lutter contre la désertification médicale, en développant l'attractivité médicale du territoire.

Après l'indispensable sauvegarde, le gouvernement a pour sa part décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée aujourd'hui par l'élargissement des mesures de soutien économique à destination des entreprises dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires décidées par le décret du 29 octobre dernier.

Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, dans un rôle contracyclique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés, et accélérer la transformation de notre économie pour qu'elle devienne davantage résiliente.

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME | LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



La priorité du gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune, 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par la numérisation.

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants. Le premier d'entre eux est la transition écologique avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Le deuxième axe est la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques. Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret dès la fin de l'année, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, a prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les départements.

Le présent accord de relance est conclu entre l'État, représenté par Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime, et le Département de la Charente-Maritime, représenté par Dominique BUSSEREAU, Président du Département.

Il est conclu sous la haute autorité et en présence de Monsieur le Premier ministre, Jean CASTEX.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi charentais-maritime et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département de la Charente-Maritime.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.



Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Article 2 : Rénovation thermique des bâtiments

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Le Département de la Charente-Maritime poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Dans cette perspective, le Département a notamment pour projet la rénovation énergétique de 4 collèges :

- Collège de Beauregard à Burie
- Collège Jean Hay à Marennes
- Collège Edgar Quinet à Saintes
- Collège Fernand Garandeau à La Tremblade

Le Département souhaite également engager des opérations de rénovation énergétique dans différents bâtiments de son patrimoine, tels que le centre sportif départemental de Boyardville.

Au titre de France Relance, l'État mobilisera au moins **1 million d'euros** sur cette thématique, dans le cadre de sa dotation de soutien à l'investissement départemental en 2021 et 2022.

Au surplus, dans le cadre de l'enveloppe exceptionnelle de 300 millions d'euros décidée par l'État en soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des conseils départementaux, le Département de la Charente-Maritime se fixe pour objectif de présenter des demandes de subvention à hauteur d'environ **2 millions d'euros** supplémentaires.

Article 3 : Protection de la biodiversité

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des métiers de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

Le Département de la Charente-Maritime identifie d'ores et déjà plusieurs projets de réhabilitation et de renaturation de sites et espaces protégés :

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME | LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



- La renaturation du site de Magnou en bordure de la réserve nationale de la Baie d'Yves sur la commune de Fouras,
- La renaturation du site de la Gautrelle sur l'Île d'Oléron au droit du massif forestier des Saumonards,
- La requalification de la pointe de la Fumée à Fouras, élément emblématique du Grand site de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, dont le label a été accordé par le Ministère de la transition écologique en juillet 2020,
- La requalification de la Pointe de Suzac sur la commune de Saint-Georges-de-Didonne, propriété boisée de 3,6 hectares, espace naturel sensible dénommé Parc de l'Estuaire.

Le Département projette également la réalisation de tunnels permettant la préservation de la population de crapauds communs épineux sur le linéaire de la route départementale RD 145, au droit de la commune de Saint-Georges-de-Didonne.

Pour soutenir les projets du Département dans cette thématique, l'État engagera au global **2,61 millions d'euros** au titre de ses crédits dédiés à l'investissement local.

Dès 2020, l'État s'engage à consacrer près de **300 000** euros pour soutenir la construction de deux ombrières photovoltaïques sur le parking du personnel de la Maison du Département à La Rochelle.

Dans le cadre des enjeux de préservation de l'environnement et de transition énergétique, le Département de la Charente-Maritime se fixe pour ambition de présenter des demandes complémentaires au titre des mesures du plan de relance et notamment celles concernant la restauration des sites d'accueil du public dans les espaces et aires protégés, ainsi que celles dédiées à la restauration écologique pour la préservation et la valorisation du territoire.

Autour de son programme de restauration d'espaces naturels et de travaux de génie écologique des milieux naturels, comme dans le cadre de projets tels que la requalification de la pointe de Chassiron ou la création d'un espace d'éducation à la nature au Marais des Oiseaux, le Département se donne également comme objectif de présenter des projets éligibles permettant d'obtenir un soutien de l'État à hauteur d'environ **1 million d'euros**.

COMPÉTITIVITÉ

Article 4 : Ports et stratégie maritime

Dans le cadre de la politique maritime nationale ambitieuse décidée par l'État, des crédits seront mobilisés pour le plan de relance en faveur du soutien et du développement de l'économie portuaire, des filières pêche et aquaculture et des industries de la mer. L'ambition du gouvernement est de renforcer la préservation et la résilience du littoral, de promouvoir les métiers de la mer, d'aider les secteurs de la recherche et de mieux diffuser la culture maritime.

Au titre du plan de relance, le Département de la Charente-Maritime identifie notamment deux projets de réhabilitation de sites portuaires :

- La réhabilitation de la criée et de la halle à marée du port de Chef de Baie à La Rochelle par la réalisation d'un audit énergétique, d'une étude sur la solarisation de la toiture en autoconsommation et d'un diagnostic d'optimisation de l'installation de froid,
- La réhabilitation du site d'avitaillement du port de La Perrotine sur l'île d'Oléron par la mise aux normes des équipements.



L'État soutiendra cette stratégie dans le cadre de sa politique en faveur de l'investissement local en mobilisant **2 millions d'euros** en 2021 et 2022.

Au regard de l'importance des opérations qui y ont été engagées par le Département, l'État s'engage par ailleurs à accorder à titre gracieux le transfert de gestion des infrastructures du port de La Perrotine au Département de la Charente-Maritime.

Enfin, le Département de la Charente-Maritime se donne pour objectif de présenter des projets à hauteur d'un soutien de **1,65 millions d'euros** au titre des crédits nationaux du volet maritime du plan de relance, dans le cadre notamment de la réhabilitation des ports ainsi que de l'expérimentation de mouillage et de balisage de moindre impact sur les zones de La Flotte et de l'Île d'Aix, en lien avec le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Article 5 : Développement du tourisme durable et rénovation du patrimoine

Développement du tourisme durable

Le plan de relance a pour ambition de faire émerger et grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le secteur du tourisme. La transition durable des entreprises du tourisme doit permettre de répondre à leurs besoins particuliers et d'accompagner l'évolution de leurs modèles économiques.

Le Département de la Charente-Maritime s'engage pleinement, à la fois dans le soutien aux sites et entreprises touristiques existants et dans le développement de nouveaux projets, qui ont vocation à continuer de faire de la Charente-Maritime une destination attractive. Il souhaite notamment appuyer l'attractivité des sites suivants :

- Le Paléosite de Saint-Césaire, dédié à Néandertal, avec un réaménagement du centre d'interprétation, la refonte de ses contenus muséographiques et l'extension du parc de visite,
- La Cité de l'Huître de Marennes avec l'amélioration des accès aux parkings et l'aménagement des espaces extérieurs par la création d'un parcours,
- Les remparts de la ville de Brouage, dont la restauration doit permettre la mise en valeur culturelle et patrimoniale de la citadelle et la refonte de l'exposition permanente de la Halle aux Vivres,
- Le site de la Pierre de Crazannes dont la requalification par la mise en place d'un champ de 365 mégalithes permettra de revisiter le patrimoine paysager, ethnologique, architectural et culturel.

Le Département soutient par ailleurs le projet de création d'un parc archéologique à Barzan via l'aménagement patrimonial et paysager de l'ancienne agglomération antique autour de ses principaux monuments situés en cœur de site.

L'attractivité du patrimoine de la commune de Barzan et celle de la commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet seront également appuyées par l'aménagement de la piste cyclable dite des Monards entre la route du port et la route du Château d'eau, le long de la route départementale 145.

Rénovation du patrimoine

Alors que la culture est l'un des secteurs les plus touchés par la crise, la relance passera nécessairement par le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France. Le patrimoine a non seulement besoin d'être soutenu pour sa reprise d'activité, mais il a besoin d'être entretenu et restauré pour continuer de garantir le rayonnement international de la France.

Site emblématique s'il en est du territoire de la Charente-Maritime, le Fort Boyard va bénéficier d'un important projet de restauration dont le maître d'ouvrage est le Département de la Charente-Maritime.

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME | LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



Les deux premières années de ce projet, 2021 et 2022, seront notamment consacrées aux travaux de conservation et aux études.

Au titre de cette stratégie de développement du tourisme durable et de rénovation du patrimoine, l'État mobilisera **810 000 euros** sur les crédits territorialisés du plan de relance en 2021 et 2022.

L'État étudiera également, dans le cadre de sa discussion avec le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la possibilité d'inscrire l'opération globale autour de la restauration de Fort Boyard dans le contrat de plan État-Région 2021-2027.

Pour les projets cités plus avant, ainsi que pour ceux que le Département identifiera, la demande de subvention complémentaire pourrait s'élever à **4,6 millions d'euros**, que l'État s'engagera à examiner au titre des mesures de rénovation des équipements patrimoniaux, du soutien à l'investissement en faveur des monuments historiques et de la restauration des sites des espaces et aires protégés.

Article 6 : Valorisation des producteurs locaux

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'État s'est fixé dans le cadre du plan de relance et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des outils permettant d'accélérer la transition agro-écologique de nos modèles de consommation.

En partenariat avec Charentes Tourisme et la chambre d'agriculture, le Département de la Charente-Maritime met en place un site internet pour valoriser les producteurs locaux.

Le catalogue en ligne répond au besoin grandissant de visibilité des agriculteurs locaux par le biais du numérique. Ce site permettra aux habitants et aux touristes de savoir où trouver des produits locaux et de sensibiliser le plus grand nombre aux objectifs et aux enjeux des circuits courts.

L'État financera à hauteur de 50 % les coûts d'investissement de ce projet, au travers d'une subvention de **20 000 euros**.

COHÉSION DES TERRITOIRES

Article 7 : Amélioration de la résilience sanitaire

L'épidémie de la Covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national, comme au niveau des territoires. Dans cette crise, les citoyens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants, du personnel des agences régionales de santé (ARS), et sur la mobilisation des conseils départementaux. La préservation de la santé de nos aînés, en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), a ainsi suscité une coopération d'ampleur en Charente-Maritime. Le Département s'est fortement mobilisé aux côtés de l'État et de ses établissements pour assurer une aide à nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés.

Afin d'améliorer le cadre de vie de nos aînés, l'ARS et le Département s'engagent dans la rénovation des EHPAD et l'amélioration des dispositifs de soins et d'accompagnement, dans l'objectif de promouvoir des bâtiments structurés en petites unités de vie plus chaleureuses, adaptés aux troubles cognitifs et au réchauffement climatique. Ces investissements représenteront un engagement situé **entre 3,75 et 7 millions d'euros** de la part de l'ARS, au titre de l'enveloppe médico-sociale centralisée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Le Département s'engage à intégrer les

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME | LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



surcoûts de ces opérations dans la tarification et les financements qu'il mobilise au titre de l'aide sociale départementale. Cela concerne les projets suivants :

- L'EHPAD « Val d'Antenne » à Matha : Cette opération de dédoublement des chambres, de création d'espaces de vie notamment spécialisés pour les troubles cognitifs s'élève à 4,7 millions d'euros. L'ARS s'engage d'ores et déjà sur la base des crédits du plan d'aide à l'investissement 2020. Le Département valide dès 2021 la constitution par l'établissement d'une provision pour travaux à hauteur de 90 000 euros et s'engage à couvrir les surcoûts de l'opération (frais financiers et amortissements) sur la durée de l'opération dans le cadre de l'aide sociale départementale.
- L'EHPAD « le Roch » à Montlieu-la Garde : Les travaux consistent à dédoubler 15 chambres doubles, adapter l'unité protégée pour permettre une déambulation, réaliser les travaux d'accessibilité et mettre aux normes les locaux de l'accueil de jour. L'opération s'élève à 7,5 millions d'euros. Le Département valide dès 2021 la constitution par l'établissement d'une provision pour travaux à hauteur de 200 000 euros et s'engage à couvrir les surcoûts de l'opération (frais financiers et amortissements) sur la durée de l'opération dans le cadre de l'aide sociale départementale.
- L'EHPAD « les Marronniers » à Aigrefeuille d'Aunis : L'opération va permettre la mise en fonctionnement de 10 lits supplémentaires. Le projet consiste en la construction d'une aile complémentaire de 19 lits permettant également le dédoublement de 6 chambres à deux lits) et la restructuration de l'existant (création de locaux pour le personnel, de bureaux et de salles d'activité). L'opération s'élève à 5,7 millions d'euros. Le Département valide dès 2021 la constitution par l'établissement d'une provision pour travaux à hauteur de 70 000 euros et s'engage à couvrir les surcoûts de l'opération (frais financiers et amortissements) sur la durée de l'opération dans le cadre de l'aide sociale départementale.

Dans le cadre du plan de relance, l'ARS et le Département prévoient d'accompagner d'autres opérations qui feront l'objet d'un examen dans le courant 2021-2022.

Article 8 : Renforcement des mobilités douces et des infrastructures de transport

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de l'usage du vélo et des transports collectifs et être à la hauteur de l'enjeu d'un service de qualité et des équipements correspondant aux besoins.

Le Département de la Charente-Maritime, dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire, accompagne les collectivités territoriales pour développer les mobilités douces.

Il porte notamment la maîtrise d'ouvrage d'aménagements de pistes cyclables et de sites propres pour les transports en commun, ainsi que des projets de développement de nouvelles mobilités :

- Aménagement d'une piste cyclable sur le pont du Martrou, qui supporte la route départementale 733, et raccordement aux pistes existantes afin de permettre aux usagers de relier les deux berges de l'estuaire de la Charente en toute sécurité,
- Acquisition d'une navette électrique pour le réseau RespiRé de l'île de Ré, constitué aujourd'hui d'une vingtaine de véhicules, installation de panneaux à messages variables pour une meilleure information des voyageurs, amélioration de la signalisation des arrêts, projet de création d'une passerelle au droit de la gare de péage du pont de Ré, dédiée à la circulation des bus afin de réduire les temps de parcours,

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME | LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



- Création de 5 aires de covoiturage supplémentaires (164 places), venant compléter les 63 aires déjà créées sur le territoire, pour un total de 1198 places de stationnement,

L'État s'engage, au titre des crédits territorialisés du plan de relance, à soutenir cette politique à hauteur de **1,56 millions d'euros**.

Dans le cadre des appels à projets dédiés aux infrastructures et mobilités vertes pour financer ces circulations douces, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du volet « vélo du quotidien » du schéma départemental cyclable ou les travaux d'aménagement de réseaux cyclables sécurisés que sont la Vélodyssée et le Canal des Deux Mers, des crédits représentant des aides d'environ **1,3 millions d'euros** pourraient également être demandés par le Département.

Article 9 : Inclusion numérique

L'innovation et la transformation numérique doivent permettre aux territoires, non seulement d'améliorer le service public, mais aussi de réduire la fracture numérique en accompagnant les populations les plus éloignées de ces outils. La numérisation et la digitalisation des administrations sont des enjeux de compétitivité autant que de cohésion.

Le Département de la Charente-Maritime, en tant que Territoire d'actions pour un numérique inclusif, souhaite mettre rapidement en œuvre des actions pour favoriser l'inclusion numérique, parmi lesquelles :

- L'acquisition d'une plateforme générique de téléservices pour accélérer la mise à disposition des téléservices aux usagers,
- Le développement de téléservices adaptés aux personnes qui peinent à réaliser seules leurs démarches dématérialisées,
- L'adaptation des outils décisionnels et géodécisionnels du Département pour favoriser le pilotage de l'action publique et l'ouverture des données,
- Le renforcement sur le terrain de médiateurs formés, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche de nos concitoyens.

Le Département de la Charente-Maritime se donne pour ambition de présenter une demande de subvention d'environ **1,5 millions d'euros** dans le cadre du ou des appels à manifestation d'intérêts du plan de relance autour de l'inclusion numérique.

ENGAGEMENTS PARTAGÉS

Article 10 : Soutien territorialisé au plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil puissant et déjà opérationnel, puisque d'ores et déjà 4,7 millions d'euros ont été attribués en 2020 à ce titre à des projets émanant de collectivités charentaises-maritimes.

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME | LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département de la Charente-Maritime accompagne quant à lui les projets des communes et intercommunalités grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions pour soutenir le patrimoine bâti, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité des lieux publics ou encore l'entretien de la voirie et les travaux d'aménagements de sécurité, de protection et de gestion du littoral. Il favorise la réduction de l'empreinte carbone par la diminution des dépenses énergétiques et le développement des mobilités propres, et il met en œuvre de nombreux projets dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, ainsi qu'en faveur des atouts du territoire pour développer son attractivité.

Pour 2021 et 2022, l'État et le Département de la Charente-Maritime s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

Article 11 : Soutien à l'emploi et au tissu économique

La principale ambition du plan de relance et du présent accord est de soutenir l'emploi et les entreprises du département de la Charente-Maritime. Alors que la crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité, le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés. La prévention des licenciements économiques passe notamment par le développement des mesures d'activité partielle, du fonds de solidarité et des prêts garantis par l'État. Le plan « 1 jeune, 1 solution » a vocation quant à lui à investir massivement dans les compétences et la formation des jeunes. Le Département de la Charente-Maritime est, pour sa part, engagé de longue date pour l'insertion par l'emploi.

L'ensemble des chantiers inscrits à l'accord de relance doit permettre de soutenir l'activité économique en Charente-Maritime.

L'État et le Département de la Charente-Maritime s'engagent à favoriser au mieux l'implication des entreprises du territoire, notamment les petites et moyennes entreprises, sur ces projets. L'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire sera recherchée dans tous les marchés liés au plan de relance.

Une attention particulière sera également portée aux entreprises qui feront appel aux dispositifs d'aide à l'apprentissage et à la formation professionnelle ainsi qu'à celles qui favoriseront l'insertion de publics cibles tels que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD

Article 12 : Pilotage

Un comité de pilotage du plan de relance est mis en place sous la coprésidence du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Département.

Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département de la Charente-Maritime.

